

Le plan global de prévention à 5 ans et le plan d'action annuel sont les deux documents attestant qu'une politique de bien-être est élaborée.

Fiche 4.2.2.

Tableau de bord des Plans de prévention et d'action (PGP et PAA)

Conseil - Un plan global et un plan annuel ne doivent pas être des documents de 25 pages, remplis d'objectifs inatteignables, et tellement dilués dans un baragouin dont le non-marchand a le secret, qu'ils ne mobiliseront personne. Un plan d'action peut très bien tenir sur deux pages, sous forme de tableau, dont le modèle présenté ici rencontre largement les exigences.

Les principes généraux relatifs au bien-être : démarches de base et acteurs						
	Modalités de mise en œuvre	Responsabilité de la mise en œuvre		Date d'exécution		
1. Contrat avec un SEPP 2. Déclaration de politique de bien-être au travail 3. Déclaration d'intention de la politique de bien-être au travail 4. Plan global de prévention à 5 ans 5. Plan annuel d'action 6. Les acteurs du bien-être. Obligatoires: CA /LH/SIPP/SEPP/Travailleurs Selon le cas : PC/CPPT /DS 7. Les rapports obligatoires 8. L'information des travailleurs		CA CA / Employeur Employeur Employeur Employeur	SIPP Employeur			
La gestion des risques						
Rubriques d'intervention (liste non exhaustive : à compléter selon les spécificités des situations de travail)	Risques identifiés	Mesures de prévention arrêtées	Moyen	Responsabilité de la mise en œuvre	Exécution prévue	Exécution réelle
A. La sécurité au travail A1. Infrastructures : bâtiments, y compris annexes, antennes, etc. A2. Equipements de travail (véhicules, dispositifs, matériel, outils) A3. Signalisations de sécurité A4. Installations électriques A5. Lieux de stockage A6. EPC / EPI A7. Sécurité incendie/explosion A8. Plan d'urgence interne A9. Gestion des accidents du travail						
B. La santé au travail B1. Visite des postes de travail par le médecin du travail B2. Vaccinations B3. Surveillance de la santé des travailleurs B4. Premiers secours (organisation, boîte de secours, registre, secouristes) B5. Catégories particulières de travailleurs : femmes enceintes, jeunes, Art. 60, ALE, intérimaires, stagiaires, volontaires.						
C. L'hygiène au travail C1. hygiène corporelle, AFSCA, ventilation C2. Agents chimiques, biologiques C3. Propreté et gestion des déchets						
D. L'ergonomie D1. Analyse des postes de travail (internes, externes) D2. Travail sur écran de visualisation D3. Efforts et manutention						
E. L'environnement de travail E1. Ambiances de travail (éclairage, bruits, vibrations, température...						
F. L'embellissement des lieux de travail F1. Locaux de travail : aspect, organisation, propreté des locaux et abords F2.						
G Les aspects psychosociaux G1. Analyse des risques G2. Conseiller en prévention spécialisé ou personne de confiance G3. Mesures de prévention générale (Plan de formation pluriannuel, descriptions de fonctions, supervision organisationnelle, etc.) G4. Mesures de prévention spécifiques G5. ...						

Abréviations : CA Conseil d'administration / LH Ligne hiérarchique / SIPP : Service interne de prévention et de protection au travail / SEPP : service externe de prévention et de protection au travail / PC : personne de confiance / CPPT : Comité de prévention et de protection au travail / DS : délégation syndicale / CBE : contrôle du bien-être au SPF Emploi / EPC - EPI : Equipements de protection collective - individuelle / PGP : Plan global de prévention (5 ans) / PAA : Plan d'action annuel